



## Préavis Municipal N° 02/2021 Comptes communaux 2020

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors du Conseil général d'Arnex-sur-Orbe, séance du 10 juin 2021, la Municipalité soumet à votre approbation les comptes 2020 en comparaison avec le budget.

Le résultat des comptes 2020 dégage un **excédent de recettes de CHF 34'064.78** alors que le budget 2020 prévoyait un **déficit de CHF 22'750.-**. Différences que nous pouvons relever comme suit :

Les revenus totalisent CHF 2'723'227.96, en regard d'un budget prévoyant de CHF 2'665'791., soit **des revenus supplémentaires de CHF 57'436.96**

Les charges totalisent CHF 2'689'163.18 contre au budget CHF 2'688'541.- dont les principales différences entre comptes 2020 et budget 2020 sont dans les postes suivants (en chiffres rond) :

### **Points 21 Impôts et 22 péréquation**

**Encaissements supplémentaires** des impôts budgétisés sur le revenu de CHF 123'125.- sur la fortune de presque CHF 8'000.-, impôts personnes morales de 12'365.-, impôt foncier et droits de mutation de CHF 12'770.- soit en plus pour environ CHF 156'260.-.

Un ajustement en réduisant le risque « débiteurs » de CHF 30'000.- reflète la situation telle qu'elle se présente fin 2020.

**Contre** des recettes provisionnées non perçues tels que l'impôt à la source -CHF 24'500.-, impôt sur les frontaliers -CHF 4'400.-, l'impôt sur les successions et donations -CHF 30'000.- soit en moins pour environ CHF 60'000.-.

Aucun retour du fonds de péréquation estimé au budget à CHF 33'462.-, somme liée principalement à l'impôt nul de l'exercice 2020 sur les successions et donations.

### **Point 11 Administration**

Le poste « traitement du personnel » comprend le paiement des heures supplémentaires pour CHF 5'000.-.

### **Point 32 Forêts**

Les recettes de ventes de bois sont inférieures de CHF 2'000.- mais en parallèle les charges d'exploitation sont réduites de CHF 13'700.- en raison de la suspension complète des travaux durant le 1<sup>er</sup> confinement. Les subsides budgétisés sont réduits de CHF 8'400.- directement liés à la facture finale des travaux réduite de CHF 7'100.-.

Un encaissement exceptionnel de CHF 2'280.- résulte de la dissolution de l'ancien triage pour le nouveau triage du Nozon.

### **Point 35 Bâtiments**

**351 Grande salle** – Baisses conséquentes de charges comme CHF 7'750.- frais d'électricité, chauffage, frais de mobilier et matériel budgétisés non dépensés de CHF 4'000.- et non encaissement de CHF 5'100.- locations diverses, de presque CHF 20'000.- de ASIOR en raison de l'abandon du calcul d'investissement budgétisé.

**352 Collège** – Frais budgétisés non dépensés sont CHF 3'700.- électricité, chauffage, CHF 4'000.- entretien du collège et frais supplémentaires. Seuls manquent CHF 1'500.- aux locations diverses et CHF 1'000.- locations classes.

Une somme de CHF 50'000.- a été versée dans un fonds de réserve pour de futurs travaux de rénovation.

**353 Ruelle de la Dîme 1 (ancien Abattoir)** – CHF 24'000.- ont été dépensés pour une nouvelle cuisine. Le loyer est augmenté de CHF 100.- par mois dès novembre.

**357 Rue de la Gare 2 (Ancien Battoir)** – Sur la différence de CHF 3'750.- avec le budget, CHF 3'000.- ont été dépensés pour des travaux de réfection dans une salle de bains.

**358 Zone d'intérêt public - Bulande** – Les vacances municipaux ont été sous-estimées de près de CHF 3'000.- et surestimé le poste assurance de CHF 3'400.- en raison de la taxation par l'ECA seulement sur 2021. Seuls CHF 2'665.- manque sur le montant des locations prévues.

L'amortissement du patrimoine est ajusté de CHF 21'400.- en sus, lié à l'augmentation du crédit d'investissement.

### **Point 4 Travaux**

**43 Routes** – Sur l'entretien des routes entrepris et non exécutés, CHF 25'000.- sont sortis de l'investissement de la zone Bulande pour l'aménagement du parking en frais d'année. Les frais prévus pour l'éclairage public de CHF 7'500.- non pas été dépensés.

Aucune heure facturée pour le déneigement des routes du village permet d'économiser CHF 3'800.-.

**45 Ordures ménagères et décharges** – Un léger déséquilibre récurant entre les dépenses et taxes perçues ces dernières années dû à l'augmentation des frais de transport de déchets qui entrainera un réajustement sur 2021.

**46 Réseaux égouts, épuration, eaux claires** – L'équilibre a été respecté avec le prélèvement sur le fonds de réserve entretien d'un montant de CHF 16'100.- en tenant compte de l'installation non budgétisée pour CHF 13'500.- d'un collecteur dans le cadre des travaux du bâtiment en zone Bulande,

#### **Point 5 Instruction Publique et cultes**

**51 Enseignement primaire** – Des frais supplémentaires dus aux mises en place sanitaires de CHF 4'000.- sont partiellement remboursées par ASIOR.

#### **Point 7 Sécurité sociale**

**71 Service social** – Les frais réels de l'UAPE Les P'tits bouchons sont de CHF 92'220 auxquels sont déduits la participation par des élèves d'Orbe pour CHF 30'830.-, soit CHF 61'400.- à la charge de la commune. La somme de CHF 145'000.- au budget correspondant au fonctionnement avec la totalité du personnel engagé et sans participation éventuelle d'enfants d'Orbe.

AJOVAL a remboursé CHF 15'140.- sur le solde résultant du bouclage des comptes 2019.

#### **Point 8 Services industriels**

**81 Services des eaux** – Tous les travaux budgétés non pas été exécutés, la somme CHF 8'800.- a été versée au fonds de réserve pour l'équilibre des comptes.

**83 Vente du gaz** – Différence non-encaissement de CHF 6'300.- sur la vente de gaz liée aux prix du marché.

Pour toutes les autres différences tant en charges qu'en revenus sont des opérations comptables, sous forme d'amortissement budgétaires, de quelques attributions et de prélèvements aux fonds de réserve et d'imputations internes. Il en découle une marge d'auto-financement en augmentation de CHF 305'659.26.

### **Résultat**

#### **Récapitulatif des comptes 2020**

<b>Revenus</b>	<b>CHF 2'723'227.96</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 2'689'163.18</b>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>CHF 34'064.78</b>

Le budget prévoyait une perte de revenus de CHF 22'750.-.

## Capacité d'autofinancement

Ajoutant à l'excédent de revenus 2020 les amortissements et attributions **complémentaires** donne un résultat net effectif de CHF 121'344.78 auxquels s'ajoutent les amortissements minimums et les attributions obligatoires d'équilibre, nous obtenons une capacité d'autofinancement de **CHF 305'659.26**.

## Emprunts à long terme

Trois emprunts, finançant les investissements de la Commune, s'élèvent à **CHF 3'420'250.-** fin 2020, couvrant la rénovation du Collège en l'an 2000, les transformations du bâtiment « Ancien battoir » en 2011 et la zone Bulande en 2020. L'amortissement total annuel s'élève à CHF 122'100.-.

## Fonds de réserve

Le détail et les mouvements enregistrés durant l'exercice sont les suivants :

	<i>Solde au</i> <i>01.01.2020</i>	<i>Attributions</i> <i>(Prélèvements)</i> <i>2020</i>	<i>Solde au</i> <i>31.12.2020</i>
Epuration, entretien	60'600.--	(16'100.-)	44'500.--
Epuration, raccordement	129'200.--	16'300.-	145'500.--
Forêts,			
indemnité Romande Energie	21'600.--	0.-	21'600.--
réserve naturelle Côte de Lin	122'400.--	(2'720.-)	119'680.--
Bâtiments	24'000.--	50'000.-	74'000.--
Grande salle	38'539.95	0.-	38'539.95
Refuge	6'327.50	0.-	6'327.50
Travaux	814'000.--	(400'000.-)	414'000.—
Protection civile	34'065.45	0.-	34'065.45
Eau	0.--	8'800.-	8'800.--
Débiteurs	92'000.--	(30'000.-)	62'000.--
	<u>1'342'732.90</u>	<u>(373'720.-)</u>	<u>969'012.90</u>

Le **Capital** s'élève au 31 décembre 2020 à

**CHF 2'158'150.22**

Il était de CHF 2'124'085.44 à fin 2019 auxquels s'ajoute l'excédent de produits du compte de fonctionnement de l'exercice 2020 de CHF 34'064.78 donne fin 2020 CHF 2'158'150.22.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe

- Vu le préavis municipal n° 02/2021 du 26 avril 2021
- Oûi le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

**Décide d'accepter les comptes communaux 2020 tels que présentés.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 avril 2021.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic  
Roch André



La secrétaire  
D. Michon-Gremion

